

Extrait du registre des délibérations

Séance du Jeudi 4 Mai 2017

L' an 2017 et le Jeudi 4 Mai à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de
THOMAS Didier Maire

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, M. BRIFAUD Dominique, M. JOLIN Lionel, Melle LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. SAGIE Marcel, M. MENAULT Miguel, Mme PRUNET Delphine, M. RABELLE Yves, M. TORRES Stéphane.

Mme Evelyne RENARD qui a donné procuration à M. Stéphane TORRES

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 26/04/2017

Date d'affichage : 26/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Travaux d'assainissement autonome regroupé
Autorisation de signature d'un marché public
Acceptation de devis

M. THOMAS demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le partenariat avec le SPANC pour la mise en place d'un assainissement autonome regroupé, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents. Puis il est procédé à la lecture du compte –rendu de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité.

D2017-018 : Travaux d'assainissement autonome

Vu que la commune est propriétaire d'un logement au 17 Rue Robert Rabaud,
Vu qu'il va être réalisé en lien avec le SPANC de la Communauté de Communes de la

Plaine du Nord Loiret des travaux de mise en place d'un assainissement autonome regroupé,

Vu la décision de l'Agence de l'Eau de consentir aux propriétaires concernés une aide au financement des travaux.

Vu le plan de financement établi par le SPANC,

Considérant que l'assainissement du 17 rue Robert Rabaud doit être réhabilité,

Considérant que la réalisation d'un assainissement autonome regroupé est la seule possibilité pour réaliser les travaux nécessaires.

Considérant la proposition de convention du SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,

M. Le Maire propose au conseil municipal de signer ladite convention avec le SPANC pour la réalisation de ces travaux d'assainissement,

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE:

- De signer la convention de partenariat avec le SPANC

- De réaliser les travaux d'assainissement pour un montant prévisionnel de 15 537€

HT

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-019 : Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP adjoint technique :

Cette délibération ne peut être valablement prise en l'état actuel de la législation et devra être remise ultérieurement à l'ordre du jour.

D2017-020 : Autorisation de signature de marchés publics

Vu le code des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle;

Considérant la commission d'Appel d'Offre du 26 avril 2017

Considérant l'analyse des offres réalisées par la CAO et le choix qui en découle,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide:

D'autoriser M. Le Maire à signer le marché public suivant:

Programme: Réhabilitation du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux aériens

Lot n°1: Réhabilitation des AEP/ pose de fourreaux

Entreprise retenue: MERLIN TP Environnement 415 rue des Merisiers 45700 PANNES

Montant du marché: 250 244.15€ HT

Lot n°3: Eclairage public

Entreprise retenue: DRTP 56 Rue de la Boule d'Or 45340 NIBELLE

Montant du marché: 27 911€ HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-021: Acceptation de devis

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, pour la bonne marche de la commune d'accepter plusieurs devis qui sont présentés au conseil municipal. Celui-ci après s'être fait présenter les différentes propositions de prix et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, comme les mieux-disants les devis suivants:

- 1 devis de 300€HT de l'entreprise SOUCHARD pour la réalisation d'une plaque en plexiglas en hommage aux charmontois morts pour la France à placer dans la salle du conseil.

- 1 devis de 700€HT de l'entreprise MALECOT pour une fourche à palettes

- 1 devis de 150€HT de THOP'ALARME pour l'extension du système d'alarme à la salle du conseil.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai les tâches sont réparties, il n'y aura pas de repas des anciens cette année.

Le planning des permanences pour le 2^e tour des élections est rappelé et confirmé.

M. Yves RABELLE fait remarquer que depuis plusieurs années M. Lionel JOLIN travaille beaucoup pour la commune, notamment pour tous les travaux et qu'il le fait bénévolement, il propose donc de le nommer 3^e adjoint, cette proposition est très favorablement accueillie par l'ensemble du conseil et il est convenu qu'une délibération dans ce sens sera prise lors du prochain conseil.

Mme Delphine PRUNET présente la rencontre : « Jeunesse initiatives » organisée par l'association Générations Charmont le 19 avril 2017. Un franc succès, de bons échanges. Beaucoup d'idées ont été données pour permettre à la jeunesse de Charmont de se retrouver et 5 ont été retenues :

- 1 salle intérieure : c'est la demande n°1
- 1 abri à l'aire de jeux
- 1 journée à organiser en été
- L'éclairage à l'aire de jeux
- 1 grillage derrière les but de l'aire de jeux.

A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

En mairie, le 19/05/2017
Le Maire
Didier THOMAS